



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES



N°14004*04

DÉCLARATION EN MAIRIE DES MEUBLÉS DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme¹.

A – IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

NOM COMMERCIAL DU LOGEMENT (facultatif):

ADRESSE DU LOGEMENT:

CODE POSTAL / COMMUNE :

LIEU DIT OU BOITE POSTALE :

CARACTERISTIQUES :

RÉSIDENCE PRINCIPALE

RÉSIDENCE

SECONDAIRE MAISON INDIVIDUELLE

APPARTEMENT

CAPACITÉ D'ACCUEIL : personne(s) maximum

NOMBRE DE PIÈCES COMPOSANT LE MEUBLÉ : pièce(s)

Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986. »

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

OUI

NON

· **VALORISATION DU LOGEMENT :**

LE LOGEMENT EST CLASSÉ :

OUI

NON

SI OUI, NOMBRE D'ÉTOILES (1 à 5) : étoile(s)

DATE DU CLASSEMENT (jj/mm/aaaa) : / /

LE LOGEMENT EST LABELLISÉ (exemple : Gite de France, Clévacances...) :

OUI

NON

SI OUI, NOM DU LABEL :

· **MISE A DISPOSITION PREVISIONNELLE :**

PÉRIODIQUE

TOUTE L'ANNÉE

QUELLES SONT LES PÉRIODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION ?

B - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT²

PARTICULIER

PROFESSIONNEL

NOM :

PRENOM :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE :

N° TÉLÉPHONE :

² La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.

SI VOUS ETES UN PROFESSIONNEL:

RAISON SOCIALE :

N° SIRET / SIREN :

L'ADRESSE DE LA PERSONNE DÉCLARANTE EST DIFFERENTE DE L'ADRESSE DU LOGEMENT:

OUI

NON

SI OUI:

PAYS:

N° ET LIBELLÉ DE VOIE:

CODE POSTAL / COMMUNE :

LIEU DIT OU BOITE POSTALE :

ACCEPTEZ-VOUS LA PUBLICATION DE VOTRE HÉBERGEMENT DE TOURISME DE L'OFFICE DE
TOURISME ?

OUI

NON

FAIT A

LE

 / /

SIGNATURE

Avertissement :

Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.